

Compte rendu de l'atelier n°8

Développement des secteurs d'appui

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du Conseil National Economique et Social, Honorables Participants, Mesdames et Messieurs ;

Notre atelier a abordé la question du développement des secteurs d'appui qui constituent des éléments essentiels, voire principaux, pour assurer la compétitivité de l'économie et, par extension, la création des richesses et d'emplois. Il s'agit notamment des services logistiques, le transport et le commerce intérieur qui définissent/caractérisent l'attractivité économique du pays, en termes d'efficacité de la circulation des marchandises en général et les départements d'acheminement des éléments entrant dans le processus de production des biens et services en particulier.

Nous vous présentons, ci-après, un résumé du contenu des discussions et interventions des participants, réparties sur les sous-secteurs suivants : les services logistiques, le transport et le commerce intérieur.

En matière des services logistiques :

Les participants ont convenu sur le fait que les coûts logistiques compromettent la compétitivité de nos produits, soit en termes d'importation ou d'exportation. En effet, ils représentent environ 35% du prix des marchandises, contre

10 à 20% ailleurs. Quant aux coûts logistiques en général, ils représentent 20% du PIB. Or, la moyenne mondiale est d'environ 10%.

Pour ce fait, les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer et de consolider la formation en matière de services logistiques, afin d'en améliorer les capacités des ressources humaines, en vue d'encourager le développement de ce domaine.

Ils ont, par ailleurs, préconisé la dématérialisation/numérisation des mesures relatives à cette activité.

Le réseau logistique du territoire de répartition et de raccordement a pour mission de doter le pays de plateformes logistiques réparties équitablement selon les spécificités de chaque région. Il convient de noter que l'objectif reste tridimensionnel : l'équité régionale, la réduction des coûts et l'appui aux sections exportateurs des biens.

Adaptation et harmonisation du cadre réglementaire avec les pratiques idéales et les normes internationales.

Encouragement de la création d'une association nationale pour la promotion des services logistiques.

En matière des activités du transport :

Les participants ont souligné la nécessité de développer davantage le transport ferroviaire, vue ses avantages en termes de réduction des coûts, la préservation de l'environnement et l'atténuation de la pression sur l'infrastructure routière et des autoroutes.

En ce qui est du transport aérien, les participants ont recommandé le soutien du parc national qui affronte une concurrence féroce, et souligné l'importance de promouvoir la création de compagnies aériennes moins coûteuses et le développement des vols locaux du type « Charter », tout cela pour le développement du tourisme interne.

Quant au transport maritime, le parc national devrait jouer un rôle plus important afin de gagner une plus grande part du marché dans le commerce extérieur du pays. Par conséquent, il est préconisé de libérer cette activité et de l'ouvrir, en particulier, au secteur national privé.

Concernant les ports, comme chacun le sait, le port constitue le trait d'union dans la chaîne de transport. A cet égard, les participants ont noté le retard enregistré par nos ports causant des coûts supplémentaires, aussi bien pour l'importation que pour l'exportation, ce qui mène parfois à la perte du marché. Les participants préconisent la promotion des ports en vue de les rendre plus performants et la réduction des coûts supplémentaires ayant un impact direct sur les consommateurs.

A cet effet, la réalisation du port d'Elhamdaniya à Cherchel va, sans doute, changer la carte des ports nationaux, et contribuer directement à réduire les frais de transport. Les participants recommandent le lancement de formation aux nouveaux métiers maritimes qui seront créés par l'entrée en vigueur de ce nouveau complexe portuaire.

D'autre part, les participants ont recommandé la création d'un observatoire national de transport maritime qui aurait pour mission de suivre les services maritimes en termes de coûts et de qualité et la conformité avec les normes internationales. Il aurait pour mission également de proposer aux pouvoirs publics des éléments de stratégies visant le développement de ce secteur.

Les participants ont également préconisé d'harmoniser l'arsenal juridique régissant les activités des ports et des douanes. A cet égard, il a été vivement recommandé de revoir le décret n° 10-288 du 14 novembre 2010, relatif aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail, qui reste, selon les participants, inappliqué depuis 2010. En effet, aucune adoption n'a été procédée par la douane.

En matière du commerce intérieur :

L'urgence de mettre en place un plan national directeur pour réaliser l'infrastructure commerciale.

Dans ce cadre, les participants recommandent le développement des grands espaces de répartition,

notamment les centres d'achat, les plates-formes d'échange et les supermarchés.

Le développement de la vente en ligne, qui a montré de grandes capacités durant cette pandémie, et qui se caractérise par le renforcement de la concurrence, la diminution des intermédiaires et la réduction des coûts de l'immobilier commercial.

Œuvrant pour le développement du commerce de proximité, notamment dans les zones d'ombre, il est préconisé de promouvoir le commerce mobile.

Enfin, il est recommandé d'évaluer et de revoir le plan national directeur du transport.

Merci pour votre écoute.